

Communiqué de Presse
20/09/2024

Enedis et ADM 81 renouvellent leur partenariat

A l'occasion du Salon des Maires, des Elus Locaux et des décideurs publics du Tarn (SMELT) qui s'est tenu les 17 et 18 septembre 2024 au Parc des Expos d'Albi, ADM 81 et Enedis ont renouvelé leur partenariat.

Jean-Marc Balaran, Président de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) et Delphine Perrot-Voisard, Directrice territoriale Tarn d'Enedis, ont profité de cette occasion pour renouveler leur partenariat en présence de Murielle Fabre, Secrétaire Générale de l'Association des maires de France.

La Transition Ecologique lance de nombreux défis qu'Enedis et les collectivités locales ne pourront relever qu'ensemble, cette convention a pour objet de renforcer les liens d'échanges et de coopération entre l'ADM 81, les Maires, les Présidents d'intercommunalités, les élus locaux et Enedis.

Par cette convention, la Direction Territoriale Tarn d'Enedis entend être à l'écoute des besoins de l'ADM81 et des collectivités locales en mettant à disposition un interlocuteur privilégié Enedis pour chacune des communes du Tarn. Enedis confirme ainsi son souhait d'accompagner au quotidien les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement et de développement.

Pour ce faire, l'ADM 81 et Enedis se sont engagés à poursuivre l'organisation de réunions thématiques à destination des élus du Tarn autour de sujets relatifs à la distribution d'électricité, la transition énergétique, la prévention et la sécurité des tiers aux abords des ouvrages électriques.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente